

chés mortels, sans connaître la valeur de cette expression. Il est vrai que l'article où l'on s'avait ainsi de parler des péchés mortels, était signé par un être que nous ne nommons pas, par déférence pour ceux qui ont le malheur de porter le même nom; mais cet article sortait du cerveau malade du rédacteur de la dite feuille. Or, comme nous désirons que personne n'entretienne de doute sur le sens de cette expression, **PÉCHÉ MORTEL**, telle que publiée dans l'article en question, nous allons vous dire, lecteurs, ce qu'il faut entendre par là; car leur langage n'est pas semblable au nôtre, vous avez dû vous en apercevoir déjà.

Ainsi, voler des bœufs, c'est un péché mortel; faire une excursion amoureuse vers le soir, c'est un péché mortel; en faire la nuit, au clair de la lune, c'est encore un péché mortel; calomnier tous les honnêtes citoyens, par cela seul qu'ils sont honnêtes et qu'il réussissent à s'acquérir une honnête aisance, c'est toujours un péché mortel; chercher par tous les moyens, même à propos de *cloches*, à avilir ses concitoyens aux yeux de ses ennemis, et cela sans la moindre raison si ce n'est la jalousie la plus effrénée, c'est plus qu'un péché mortel!

Un péché mortel, c'est de ne pas rendre ses comptes, comme celui qui doit £15 à M. Baby, depuis l'été dernier, argent reçu de lui pour petites dépenses qui pourraient survenir dans l'accomplissement de son devoir et qui ne peut dire ce qu'il en a fait, s'il s'en est servi pour acheter de la petite bière ou autre chose! Un péché, c'est de calomnier sa femme, sa mère et ses autres parents, afin de leur faire donner une réputation qui puisse aller de pair avec la sienne. Un péché mortel, c'est d'inventer les calomnies les plus infâmes contre le clergé et surtout contre un frère, parce que ce frère est membre de ce clergé. Un péché mortel, c'est de s'abrutir par l'usage continué, des liqueurs malfaisantes, de penser plus au robinet qu'à soutenir sa famille, et de perdre d'excellentes places par son inconduite. Un péché mortel, c'est encore de n'oser pas demander un certificat de *bonne conduite* à un cousin dont on a cherché à flétrir la réputation, certificat sans lequel on ne saurait avoir une place convoitée dans le gouvernement, au risque de laisser mourir de faim sa femme et ses enfants.

On pèche mortellement en faisant usage d'opium. On pèche mortellement en fabriquant des actes faux, et l'auteur de ce crime s'appelle faussaire.

Enfin, tous ceux qui se font gloire de corrompre la plus belle portion de la jeunesse canadienne en se livrant à la débauche la plus licencieuse, commettent des péchés mortels contre Dieu, contre la société et contre eux-mêmes.

Vous voyez, lecteurs, qu'on pèche mortellement de plusieurs manières, et tous ces péchés se commettent dans notre bonne ville de Québec. Si quelqu'un faisait mine

de ne pas nous comprendre, nous pourrions commenter chacun de ces péchés mortels, et cela sans trop nous faire prier.

## LES LUNATIQUES SONT MENTEURS.

*L'Observateur* du 22 juin publie un article, sous forme de correspondance, signé de Michel Patry, le grand citoyen incorruptible, le seul qui, avec M. Dohod, soit digne d'empocher l'argent du gouvernement! Nous allons répondre pour M. Gauvreau qui ne trouve pas ses accusateurs dignes d'une réponse de sa part. Mais comme un certain nombre des *millé* abonnés de *L'Observateur* peuvent ajouter foi à ses calomnies, et que nous sommes obligés de rendre justice à qui de droit, nous allons prendre la défense de l'opprimé en démasquant l'hypocrisie de ses accusateurs.

D'abord, M. Patry, vous faites une erreur grossière au premier chef d'accusation; peut-être pensiez-vous qu'on ne vous répondrait pas et qu'ainsi vous profiteriez de votre mensonge. En 1854, M. Baby ne tenait pas de bureau, et les goëlettes en question ont été chargées par M. Buteau qui ne tenait pas de livres réguliers. En outre, M. Patry, comment pouvez-vous avoir l'audace de faire les avances que vous faites au sujet des goëlettes, de leur chargement, du nombre d'hommes employés et du taux de leurs salaires, tandis qu'en 1854 vous n'avez pas mis le pied ni à Belle-Isle, ni à Forteau, ni à l'Isle d'Anticosti, ni au Cap-Rosier? Où êtes vous, M. Patry, en 1854, et que faisiez-vous?—Vous étiez à Québec, vous n'en êtes pas sorti, et tous ceux qui ont l'inappréciable avantage de vous connaître ont pu vous voir, chaque jour, flâner au coin de quelque rue, attendant que votre porte vint à passer; car vos jambes refusaient de porter la bête, tandis que l'autre faisait des dissertations philosophiques pour prouver que toute la ville tournait autour de vous! Voilà, nous supposons, à quel titre vous prétendez qu'on ajoute foi à vos allégués! Certes, nous pensons que de telles *recommandations* ne suffiront pas pour vous procurer le l'emploi du gouvernement! Vous n'avez pas oublié les bœufs, non plus! Serait-ce parce que Louis-Michel vous y aurait fait penser? C'est un article qu'il n'oublie jamais, paraît-il! Vous mentionnez aussi dix par cent de rente, et je vous en ai quelque un de votre connaissance, qui doit lui avoir votre correspondance avant ce jour, et qui prête à quarante et cinquante pour cent, et cela avant même le statut d'usure; il est agent pour une société, car pour lui il n'a pas *beaucoup d'argent* à prêter! Vous auriez dû nous dire comment on nomme ces gens-là, parmi le peuple. C'est une omission impardonnable de votre part!

Maintenant, venons-en à la partie du rapport que vous insérez dans votre correspondance. Il faut une dose d'audace inouïe

pour se rire de ses lecteurs d'une manière aussi stupide que le fait *L'Observateur* en compagnie de M. Patry. Falsifier un rapport imprimé, de manière à lui faire dire des choses tout-à-fait contraires à celles qu'il dit, et cela sans sourciller, c'est donner une fautive idée de sa bonne foi! Pour l'édification du public, nous allons mettre en regard les deux textes, celui publié par *L'Observateur* et celui "Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative." Le premier se trouve à la gauche et le second à la droite:

Texte de *L'Observateur*.

"En même temps le comité doit remarquer que les détails de dépenses tels que fournis par Monsieur Gauvreau, ne sont point rendus d'après ce mode que requerraient des travaux aussi grands et aussi importants. La manière de calculer les voyages faits par des vapeurs et des goëlettes n'est nullement nécessaire. Un compte détaillé et séparé eût été bien plus clair et plus satisfaisant et eût détruit le principal motif de soupçon qui semble s'être élevé dans l'esprit de certaines personnes, mais qui dans l'opinion de votre comité, n'est pas ressorti sous le poids de la preuve que des comptes excessifs avaient été audités sans hésitation au département."

Texte du rapport.

"Mais en même temps votre comité tient à observer que les détails des dépenses, tels que fournis par M. Gauvreau, ne sont pas aussi méthodiques que des travaux aussi vastes et aussi importants semblent l'exiger. Le système auquel l'on a recours pour calculer les voyages des bateaux à vapeur et des goëlettes, n'est certainement ni correct, ni nécessaire. Un état détaillé et distinct aurait, à coup sûr, été bien plus lucide et bien plus satisfaisant, tout en faisant disparaître le soupçon que des charges excessives auraient été approuvées sans difficulté par le bureau d'audition—soupçon qui semble avoir existé dans l'esprit de quelques individus, mais qui, dans l'opinion de votre comité, n'a pas été corroboré par les témoignages."

Voilà comment ces messieurs sont amis de la vérité!!!

Cependant, M. Patry, ne vous fâchez pas, nous vous faisons apologie: vous n'êtes pas coupable! e'en est d'autres qui écrivent et qui, moyennant une légère rétribution en *marchandises mouillées*, vous font signer tout ce qu'ils veulent! Non, vous n'auriez jamais eu la lâcheté d'écrire de pareilles turpitudes contre un homme qui vous est attaché par les liens du sang, contre un homme qui vous a retiré de la misère, vous et votre famille; en vous donnant de l'emploi, et qui est fâché de ne pouvoir vous rendre le même service, aujourd'hui, parce que vous n'avez pas le courage de le lui